



Accepter une expropriation

Par **wesleyh**, le **24/10/2008** à **20:19**

Bonjour,

Mes soeurs, mon père et moi sont en indivision suite au décès de notre mère. Nous sommes coindivisaires d'un bien immobilier que la mairie de notre commune veut s'approprier pour des extensions d'aménagement. Le Tribunal de grande Instance a prononcé une ordonnance d'expropriation et une offre d'indemnisation nous a été proposée. Nous avons fait appel auprès de la cour d'administrative et attendons une réponse. Mes revenus étant très maigres, mon père m'aidait à payer les frais d'avocat et aujourd'hui il décide de ne plus le faire suite à des conflits familiales. Comme je n'ai pas les moyens, de payer les frais d'avocat, j'aimerais accepter l'offre d'indemnisation mais je ne sais pas si je peux en tant que minoritaire? Si je ne payes pas ma quote part des frais, qu'est ce que je risques? Quelle solutions me proposer vous?

merci pour votre aide